



Commune d'Avry

Procès-verbal No 17 de l'assemblée de la commune d'Avry

du mercredi, 23 mai 2012 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président : M. Benoît Piller, Syndic.

Scrutateurs : MM. André von der Weid et Frédéric Bersier

M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20.05 h. en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer à cette assemblée.

Préambule administratif.

Conformément à l'article 12 de la loi sur les communes, l'assemblée a été convoquée :

- par un « tout ménage »
- par un bulletin d'information communale (AvryZoom N° 44 de mai 2012)
- par une publication dans la feuille officielle N° 18 du 4 mai 2012
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

M. Piller déclare l'assemblée ouverte.

Nombre de votants

La commune d'Avry compte à ce jour 1308 citoyens électeurs inscrits au registre civique.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

- M. Daniel Schafer, Conseiller communal, pour raisons médicales
- Mme Marilyne et M. Serge Collaud
- Mme Denise et M. Claude Sapin
- M. Philippe Galley
- M. Jacques Bourgeois, Conseiller national

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs :

- MM. André von der Weid et Frédéric Bersier

M. Piller demande aux personnes n'ayant pas le droit de vote dans la commune de se manifester en levant la main afin de permettre aux scrutateurs de compter les voix valables.

M. Piller rappelle les tractanda de l'assemblée, projetés sur l'écran.

Tractanda :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2011:** ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.
2. **Comptes 2011**
 - 2.1. **Présentation générale des comptes communaux**
 - comptes de fonctionnement
 - comptes des investissements
 - 2.2. **Rapport de la commission financière sur les comptes 2011**
 - 2.3. **Approbation des comptes 2011, Vote**
3. **Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS), vote**
4. **Divers**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2011 ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Ce procès-verbal a été rédigé et mis à disposition à l'administration communale. Il a aussi été publié intégralement dans l'édition No 43d'AvryZoom de mars 2012.

Aucune remarque n'est faite sur ce document, on passe à son approbation.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements au secrétaire pour la rédaction de ce document.

L'enregistrement de cette assemblée sera effacé.

2. Comptes 2011

2.1. Présentation générale des comptes communaux
Comptes de fonctionnement
Comptes des investissements

M. Michel Moret, vice-syndic, présente les comptes 2011 et rappelle d'abord que les comptes de fonctionnement et des investissements ont été publiés en détail dans AvryZoom de mai 2012. Ces comptes étaient accompagnés d'un commentaire du Conseil communal et de tableaux en annexes, donnant des explications complémentaires.

Dès lors, il passe rapidement en revue la récapitulation des comptes.

La récapitulation des comptes de fonctionnement se présente comme suit :

Total des revenus	CHF	7'905'921.71
Total des charges	CHF	8'050'829.72
Résultat net (Excédent de charges)	CHF	144'908.01

Assemblée communale No 17 du mercredi, 23 mai 2012

Ce résultat comprend des amortissements obligatoires suivants :

Comptes	Libellé	Montants
1410.00	Routes communales	18'774.00
1230.32	Parking de Rosé	15'000.00
1230.32	Parking de Rosé (terrain)	16'000.00
1400.04	Terrain CO provisoire	8'610.00
1430.04	Maison communale	24'000.00
1430.03	Bâtiment scolaire 3	10'000.00
Total	débit cpte 940.330.0	92'384.00

La récapitulation par chapitre se présente comme suit :

	Comptes 2011		Budget 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION	779'437.25	113'970.55	784'054.00	82'277.00
ORDRE PUBLIC	353'134.80	260'631.75	169'886.00	118'050.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'370'452.50	26'136.85	2'337'414.00	32'919.00
CULTURE ET LOISIRS	429'443.00	128'883.00	406'346.00	105'918.00
SANTE	565'635.25	20'014.60	577'124.00	14'500.00
AFFAIRES SOCIALES	857'206.05	96'437.75	899'445.00	86'400.00
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	599'240.40	200'813.10	675'853.00	178'734.00
PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	968'127.25	720'643.61	1'218'671.00	854'108.00
ECONOMIE	19'072.00	293.10	20'014.00	436.00
FINANCES ET IMPOTS	1'109'081.22	6'338'097.40	909'056.00	6'210'573.00
TOTALISATION	8'050'829.72	7'905'921.71	7'997'863.00	7'683'915.00
Résultat		144'908.01		313'948.00

La récapitulation des comptes d'investissement se présente comme suit :

Dépenses d'investissement	CHF	350'544.35
Recettes d'investissement	CHF	- 380'695.35
Investissements nets	CHF	- 30'151.00

Investissements en suspens au 31 décembre 2012

	Décision	Crédit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2011	Solde
Aménagement trottoir Z.I. vers Corjolens	22.02.2001	270'000.00	0.00	0.00	270'000.00
Participation tiers aména- gements routiers Z.I. (lié à 620.502.01)	22.02.2001	-233'000.00	0.00	0.00	
Assainissement du secteur de la Praly	06.12.2006	1'146'000.00	241'047.55	16'344.20	888'608.25

M. Raphaël Sciboz demande où se trouve l'art. 244a.

M. Moret indique qu'il s'agit de la parcelle sur laquelle a été aménagé le CO provisoire de Sarine Ouest.

M. Piller ajoute que les deux crédits concernant cet article sont bouclés au 31 décembre 2011 malgré qu'une procédure relative à la suppression d'une servitude soit encore en cours dans ce dossier.

Situation financière au 31.12.2011**AVOIRS**

Caisse principale	2'333.25
Caisse du Centre de loisirs	409.60
Caisse AES	598.45
CCP	232'871.37
Banque Raiffeisen CE soc	200.00
Fds Abris PC	1'081.20
Fds col. Vacances	30'702.95
Total des liquidités	268'196.82

DETTES

Créanciers	486'924.05
CC paroisse Matran / Avry / Rosé	483.20
Recette de l'état	222'671.75
CC BCF	392'107.23
Emprunt BCF	500'000.00
Total des dettes	1'602'186.23
Dettes nettes	-1'333'989.41

Engagements hors bilan pour les ententes intercommunales et associations de communes	Participation proportionnelle à l'endettement des associations
C.O. Sarine campagne et Haut Lac français	1'123'291.00
Communauté urbaine des transports de l'Agglo	15'150.47
Fondation St-Martin, home de Cottens	917'460.50
Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	337'968.00
AESC Ass. intercom. Épuration des eaux Sonnaz et Crausaz	0.00

AESO Alimentation en eau de Sarine ouest	870'687.25
Triage forestier Saine Ouest	420.10
Service intercommunal d'aide sociale	5'365.65
Total	3'270'342.97



Peiry & Schibli
Fiduciaire S.A.

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la Commission financière
de la Commune d'Avry**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la Commune d'Avry pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance (art. 60a et 60b RELCo).

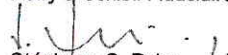
Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse et selon les dispositions de l'art. 60c RELCo. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans son ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et en particulier aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Nous recommandons à la Commission financière de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de charges de fonctionnement de CHF -144'908.01, un excédent de produits d'investissements de CHF 30'151.- et une fortune de CHF 2'721'226.81 ressortant du bilan au 31 décembre 2011.

Fribourg, le 20 avril 2012

Peiry & Schibli Fiduciaire S.A.


Stéphane G. Peiry
Expert-réviseur agréé ASR
(Réviseur responsable)

Annexe: comptes annuels 2011 (bilan, compte de fonctionnement, compte des investissements et engagements conditionnels).

Fiduciaire, révision et conseils

Membre FIDUCIAIRE SUISSE

Rue de la Banque 3
Case postale 1167
CH - 1701 Fribourg

tél.: +41 26 510 20 30
fax: +41 26 510 20 35
email: info@pstrust.ch

Crédit Suisse compte CHF 388627-61
IBAN CH42 0483 5038 8627 6100 0
SWIFT CRESCHZZ80A

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

2.2. Rapport de la commission financière sur les comptes 2011

M. Benoît Macherel, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de cette commission.

Comme vous le savez, un organe de révision indépendant, à savoir pour 2011 la société « Peiry & Schibli Fiduciaire SA », procède à la vérification des comptes de la commune. Je ne vous lis pas le rapport officiel, mais celui-ci confirme le respect des procédures comptables, atteste la conformité des comptes annuels 2011 avec la législation en vigueur et recommande à l'Assemblée communale l'acceptation des comptes présentés.

De son côté, la Commission financière a procédé à une analyse détaillée des divers comptes de fonctionnement et d'investissement. Nos commentaires, remarques et questions ont été discutés avec le Conseil communal. Nous pouvons résumer l'année 2011 comme suit:

Pour la première fois depuis 10 ans, l'exercice 2011 présente un résultat négatif. En effet, il s'y dégage un excédent de charges d'environ CHF 145'000.-- alors que le budget prévoyait une perte de près de CHF 315'000.--. Les écarts principaux ont été commentés par le Conseil communal dans son Message et vous ont également été présentés.

La réalisation des projets votés vont charger de manière substantielle le budget de fonctionnement des prochaines années. Prévoyant, le Conseil communal a fait voter deux mesures fiscales qui vont d'une part détendre la situation financière et d'autre part contribuer à financer en grande partie les investissements importants à venir.

- *Le taux de couverture des travaux d'épuration étant insuffisant (58% fin 2011, alors que la loi exige 100%), vous avez voté en mars 2011 une augmentation des taxes d'épuration. Les recettes supplémentaires qui en découlent vont améliorer pour la première fois l'exercice 2012.*
- *Lors de la dernière assemblée de décembre 2011, vous avez accepté une augmentation du taux d'imposition à partir du 1^{er} janvier 2013.*

Toutefois, ces mesures resteront insuffisantes si le Conseil communal ne fixe pas de priorités en matière d'investissements et ne gère pas de manière rigoureuse les dépenses de fonctionnement.

Concernant les investissements, il faut à nouveau constater qu'une grande partie des projets budgétés n'ont pas pu être exécutés. Si l'on tient compte de la subvention obtenue pour le parking d'échange d'environ CHF 300'000.--, nous terminons l'exercice avec une recette nette alors que le budget prévoyait 4,9 millions d'investissement.

Heureusement, divers chantiers, dont l'aménagement de l'Impasse des Agges, ont pu démarrer en fin 2011.

Lors de la présentation des objets bouclés en 2011, vous avez pu constater que les retards permanents provenant des nombreux recours lancés, entraînent systématiquement des coûts supplémentaires qui chargent inutilement les finances communales sans plus-value aucune.

En conclusion, notre Commission financière suit les recommandations de l'organe de révision et vous invite à approuver les comptes de l'exercice 2011.

Avry, le 23 mai 2012

Au nom de la commission financière

Mme Jeannette Buchs Rosa, MM. Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Charles Page, André von der Weid et Benoît Macherel

La discussion est ouverte sur ces comptes mais la parole n'est pas demandée.

2.3. Approbation des comptes 2011, vote

Avant de passer au vote, M. Piller rappelle que les membres du Conseil communal et le caissier n'ont pas le droit de vote lors de l'approbation des comptes.

Résultat du vote :

Personnes présentes	38
moins les membres présents du Conseil communal et le caissier	7
Personnes ayant le droit de vote pour cet objet	31
Abstention	0
Majorité absolue	16
Approuvent les comptes de fonctionnement et des investissements 2011	31
Refuse	0

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2011 tels que présentés sont approuvés à l'unanimité.

3. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS), vote

M. Benoît Piller, Syndic, présente ce point du tractanda à l'assemblée et se référant au texte d'information paru dans AvryZoom de mai 2012, il commente les points importants des statuts de cette association.

L'ARS, en bref :

- Une association des 36 communes du district de la Sarine réparties en quatre régions, Avry faisant partie du secteur Sarine Nord et Sarine Ouest.
- Une assemblée des délégués avec un représentant par tranche de 2000 habitants mais au moins un par commune.
- Un comité de direction de 13 membres avec 3 représentants par secteur, présidé par le Préfet de la Sarine.
- Un fonds régional d'investissement alimenté à raison d'un million par année par les communes. Si l'endettement dépasse 10 millions, l'alimentation du fonds est portée à 1,5 million. Si la dotation du fonds atteint 5 millions, son alimentation est suspendue.
- Une limite maximale d'endettement général fixée à CHF 15'000'000.
- Une répartition des charges calculée selon la clé de répartition suivante : 75% en fonction de la population légale et 25% selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal.
- Une participation directe des communes concernée par un projet régional, prévue à hauteur de 30%.

Pour la commune d'Avry l'engagement financier représentera une cotisation annuelle de 11 francs par habitant. La commune aura un représentant à l'assemblée des délégués. La région Sarine Ouest et Sarine Nord aura 3 représentants au Comité de direction.

Qu'est-ce que l'ARS ?

Une Association de commune qui groupe les 36 communes du district de la Sarine

Une Association à buts multiples

Elle remplace la structure informelle des conférences de syndics

Les buts

Mettre en place une stratégie de développement pour le district

Permettre la réalisation de projets d'intérêt commun à toutes les communes du district

Légitimer un interlocuteur unique pour le district

Eviter la multiplication des conventions intercommunales

L'organisation

4 secteurs

Une assemblée 69 membres (1 par 2'000 h.)

Un comité

3 Fribourg

3 Ceinture

3 Nord et Ouest

3 Haute Sarine

Le fonctionnement

Pour réaliser un projet d'importance supra communale:

Les communes cotisent dans un fonds d'investissement

Le comité préavise les projets jugés d'intérêt régional

L'assemblée vote une subvention au projet

Le coût

Chaque commune participe à la constitution d'un fond de financement :

Si la fortune atteint 5 MCHF l'alimentation s'arrête

Si la dette dépasse 10 MCHF l'alimentation passe à 1.5 MCHF

Pour Avry la dépense est de

Environ 1'500.- pour l'administration

18'590.- pour une alimentation de 1'000'000.-

27'885.- pour une alimentation de 1'500'000.-

Soit 11.- par habitant.

L'entrée en vigueur

Les articles qui concernent la formation de l'association entre en vigueur en juillet 2012

Les articles qui concernent le financement entrent en vigueur en janvier 2013

La discussion est ouverte.

M. Charles Page constate que certaines communes ont refusé ces statuts principalement à cause de la constitution du fond financier alors qu'aucun projet concret n'existe. Il cite l'intervention du professeur Dafflon de la commune du Mouret, selon lequel le montage financier mentionné dans les statuts de l'ARS expose les communes à de gros risques financiers notamment en cas de partenariat public/privé pour des réalisations d'importance.

La participation financière prévue constitue une nouvelle charge liée pour financer, en avance, des investissements non définis.

D'autre part, Avry est une petite commune qui n'aura pas de poids dans les décisions prises par cette association et ne sera là que pour payer.

M. Page est d'accord pour adhérer à cette association mais pourquoi créer un fond déjà maintenant ? Quel est le poids du secteur Sarine Ouest par rapport au reste du district ?

M. Piller indique d'abord que les statuts ont été repris sur le modèle de ceux du district de la Gruyère y compris sur la partie financière.

La peur de M. Dafflon au sujet du montage financier provient du fait que si une commune allait s'engager avec un partenaire pour réaliser un projet et que ce partenaire partait en faillite et que l'association de communes soit prise dans un gouffre financier; c'est dans ce sens là qu'il a vu un problème financier.

L'ARS sera composé d'un comité et d'une assemblée des délégués de 69 membres qui décident la réalisation d'un projet avec des garanties financières. Il faut faire confiance aux délégués des communes. D'autre part, si les statuts devraient être complétés ils pourront sans autres être corrigés lors d'une révision.

Actuellement la conférence des syndics du district n'a aucune légitimation. Elle peut uniquement donner un avis sur un projet. Avec l'ARS et ses statuts, l'assemblée des délégués sera légitimée pour prendre des décisions. La constitution d'un fond, jusqu'à 15 millions, permettra de subventionner une réalisation d'importance régionale en collaboration avec un partenariat privé/public. La clé de répartition prévoit 75 % selon la population légale et 25 % selon la population légale pondérée par l'indice de potentialité fiscale.

Par rapport à une clé à 100 % selon la population légale, la différence pour Avry est de 785.— par année.

Le poids du secteur Sarine Ouest est le même que les autres secteurs Sarine Nord, ville de Fribourg. Le nombre de population est à peu près équivalent dans les différents secteurs.

La constitution d'un fond financier dès 2013 est justifiée pour anticiper le financement de réalisations futures et la participation de fr. 11.- par habitants permet d'échelonner notre participation sur plusieurs années.

D'autre part, il est important de voir dans l'ARS une plateforme pour des projets de développement concrets.

M. Nicolas Ecoffey estime peu important la limite d'endettement fixée à 15 millions.

M. Piller indique que le montant est destiné au subventionnement qui sera décidé sur la base d'un objet concret et que la limite de l'endettement est fixée dans les statuts.

M. Louis Brunisholz demande si les communes qui ont refusé les statuts de l'ARS ne participeront pas à cette association.

M. Piller rappelle l'art. 109, de la loi sur les communes, qui stipule que pour fonder une association, toutes les communes concernées doivent accepter les statuts. Dès lors, toutes les communes du district doivent s'exprimer sur ces statuts. L'art. 110 de la même loi prévoit que le Conseil d'Etat peut forcer les communes à faire partie d'une association. Par conséquent, lors que toutes les communes se seront prononcées le comité provisoire de l'ARS fera le bilan pour la suite des opérations et analysera le pourquoi du refus de certaines communes.

M. Jacob Schafer soutient la position de M. Charles Page et invite l'assemblée à refuser ces statuts. Il prend comme exemple le triage forestier auquel certaines communes ont été contraintes de participer. Il constate maintenant qu'au lieu de générer des bénéfices le triage est dans les chiffres rouges et que les communes doivent prendre en charge le déficit.

M. Piller précise que l'on ne peut pas comparer l'ARS et le triage forestier. L'ARS est là pour discuter ensemble de l'avenir du district. La Sarine est le dernier district qui n'a pas encore une association de communes.

M. Benoît Macherel demande si la participation communale annuelle fera partie du compte de fonctionnement ou si le montant figurera au bilan jusqu'à l'attribution d'une subvention à un projet dans le cadre d'un partenariat public/privé.

M. Piller mentionne que la participation communale sera prévue dans le compte de fonctionnement et c'est l'ARS qui gèrera les comptes de l'Association. Ni l'ARS ni les communes ne seront propriétaires des objets d'investissement; par conséquent, ni l'une ni l'autre n'aura de charge d'amortissement et de fonctionnement sur ces objets.

M. Gilbert de Chambrier constate que la participation des communes est prévue selon l'indice fiscal et on connaît déjà le système de la péréquation financière. Il ne comprend pas ce mélange des genres pour une association.

M. Piller précise que la péréquation financière telle qu'elle a été élaborée par le professeur Dafflon ne touche pas les pots communs des associations de communes. Toutefois, l'indice de potentialité fiscale est repris dans la clé de répartition de la plus part des associations de commune.

Ceci est justifié par le fait qu'une commune qui a une potentialité fiscale plus importante doit payer un peu plus qu'une commune dont la potentialité fiscale est moins grande. Les communes qui bénéficient sur leur territoire d'infrastructures à caractère régional, auront un certain retour au niveau financier (taxe immobilière, taxe d'épuration, impôt).

Pour l'ARS, la clé de 75/25 a été longuement discutée lors de l'abandon de la classification des communes. La péréquation est beaucoup plus linéaire.

M. Denis Joye demande comment sera financée la participation d'Avry compte tenu des charges qui ont été votées pour l'école notamment.

M: Piller lui répond que la participation d'Avry soit fr. 11.- par habitant sera prévue au compte de fonctionnement. Par contre, Avry ne devra rien déboursier pour des investissements qui seraient réalisés sur le territoire de la commune.

M. Charles Page demande si l'ARS aura une administration et du personnel fixe dont les coûts grèveraient le budget de l'association. On sait que les pots communs sont souvent difficiles à contrôler.

D'autre part, M. Charles Page demande que le vote sur cet objet ait lieu au bulletin secret.

M. Piller indique que le comité comprendra 12 personnes et sera présidé par le Préfet de la Sarine. Au niveau de l'administration, c'est l'Agglomération avec sa structure actuelle qui assurera le secrétariat de l'ARS. Un montant sera aussi prévu pour les jetons de présence.

M. Benoît Macherel demande s'il y a un plafond d'endettement de cette association.

M. Piller rappelle que les statuts prévoient à

l'Art. 27 INITIATIVE ET REFERENDUM

- 1 Les droits d'initiative et de référendum sont exercés conformément aux art. 123a et suivants LCo et selon les alinéas 2 à 5 du présent article.
- 2 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 5'000'000.-- sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo.
- 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr. 15'000'000.-- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.
- 4 Le montant net de la dépense fait foi, les subventions et participations de tiers n'étant pas comptées.

- 5 En cas de dépense renouvelable, les tranches annuelles sont additionnées. Si on ne peut déterminer pendant combien d'années la dépense interviendra, il est compté 5 fois la dépense annuelle.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote pour le bulletin secret. Le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.

Les personnes qui veulent s'exprimer sur l'ARS au bulletin secret sont priées de lever la main. 13 personnes veulent le bulletin secret sur les 38 personnes présentes, par conséquent le vote sur l'approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine aura lieu au bulletin secret.

Le matériel de vote est distribué par les scrutateurs.

M. Piller rappelle que :

Celles et ceux qui approuvent les statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) s'expriment avec un OUI

Celles et ceux qui refusent ces statuts s'expriment avec un NON

Résultat du vote au bulletin secret :

Bulletins rentrés	38
Abstentions	<u>2</u>
Bulletins valables	36
Majorité absolue	19
Ont voté OUI	24
Ont voté NON	12

Les statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) sont approuvés.

4. Divers

Information sur le nouveau bâtiment scolaire

M. Benoît Piller donne des informations sur cet objet. Depuis l'assemblée communale de décembre 2011, une commission de bâtisse a été constituée; elle est présidée par M. Guisolan, responsable du service technique communal. Elle est composée des représentants du corps enseignant, de la commission scolaire, de la commission financière, des parents d'élèves, des sociétés locales, du quartier et de deux membres du Conseil communal.

Cette commission s'est mise au travail avec les architectes de Zurich lauréats du concours avec la participation du bureau d'architecture Chappuis et Simonet de Fribourg.

La mise à l'enquête du dossier a eu lieu et le dossier a été transmis au Service des constructions pour la suite de la délivrance du permis de construire avec les oppositions qui ont été formulées. La commission poursuit son travail par l'examen du cahier des soumissions. Le début des travaux sera planifié dès la réception du permis de construire. M. Piller termine en remerciant les membres de la commission pour leur important travail.

M. Denis Joye demande si la solution d'un chauffage solaire a été étudiée.

M. Piller informe que plusieurs variantes de chauffage ont été étudiées. L'idée est d'avoir un système unifié pour tous les bâtiments communaux (écoles, maison communale, halle de gym) La solution du chauffage à bois a été retenue et plusieurs variantes permettront de trouver la meilleure solution.

Information sur la halle de sports

M. Michel Moret donne des informations sur le projet de transformation et d'assainissement de la halle de sports. Un groupe de travail composé de Mme Geneviève Renevey, de M. Moret et de M. Gamboni, architecte, a été constitué. Le projet comprend l'assainissement complet de la halle existante avec en complément les locaux correspondant aux besoins actuels et futurs. Il prévoit aussi la possibilité d'une extension future de la halle.

Pour la suite, la commission fera des propositions de décision au début juin. Une présentation aux sociétés locales et à la commission des besoins sportifs est prévue pour le 27 juin à 19 h. à l'Auberge. Le crédit nécessaire sera mis à l'ordre du jour d'une assemblée d'ici la fin de l'année.

M. Raphaël Sciboz demande que des locaux de réunion pour les sociétés pouvant accueillir 60 à 70 personnes soient prévus.

M. Moret précise que les travaux à la halle de sports comprendront une buvette, des gradins et des locaux de rangement.

En ce qui concerne les locaux de réunion pour les sociétés, la construction du nouveau bâtiment scolaire libérera le bâtiment de l'école de 1968 ce qui permettra de mettre des locaux à disposition des sociétés.

Information sur les travaux publics en cours :

Aménagement de l'Impasse des Agges

M. Marc Antoine Messer donne des informations sur ce chantier qui comprend l'aménagement de la route de l'Impasse des Agges avec un trottoir et un arrêt de bus. La mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux usées et claires font également partie des aménagements. Une procédure de recours au tribunal cantonal est encore en cours. Ce recours n'étant pas assorti d'un effet suspensif, les travaux ont débuté. La pose du goudron est planifiée pour le 30 mai et la route sera momentanément fermée; un avis a été distribué aux intéressés.

Liaison piétonne Imp. Bois / Agges

M. Marc Antoine Messer donne des informations sur ce chantier. Dans ce dossier, une décision sur les recours déposés contre le permis de construire ce cheminement de liaison piétonne entre l'Impasse du bois et l'Impasse des Agges nous est parvenue. Les travaux pourront débuter à la suite des travaux de l'aménagement de la première partie de l'Impasse des Agges. Un recours au Tribunal fédéral est aussi en cours mais n'est pas assorti d'un effet suspensif.

Aménagement du carrefour secteur Scheiry EST

M. Marc Antoine Messer donne des informations sur ce chantier. L'aménagement de carrefour a été mis à l'enquête publique et le dossier a été transmis au Service des constructions et de l'aménagement du territoire à Fribourg. 2 oppositions ont été enregistrées et ont été levées dont une lors de la séance de conciliation. Ce carrefour desservira un nouveau quartier entre la ligne CFF et la Route cantonale, sur la droite de la route cantonale à la sortie de Rosé, direction Fribourg.

Information sur la révision générale du PAL

M. Marc Antoine Messer donne des informations sur cette révision du plan d'aménagement local. Le crédit d'investissement nécessaire à cette révision a été voté par l'assemblée communale en 2005. Depuis la commission d'aménagement et de la mobilité travaille en collaboration avec l'urbaniste mandaté. En juillet 2007, le dossier préalable a été transmis au Service de l'aménagement du territoire à Fribourg pour préavis. Ce n'est qu'en décembre 2009, soit après 2 ans et demi, que le dossier nous a été retourné. Entretemps, la loi cantonale sur l'aménagement du territoire a été modifiée ce qui a provoqué une mise à jour de tous les documents de la révision de notre PAL. En 2011, l'Agglomération de Fribourg a procédé à une révision du plan directeur et Avry a dû se battre pour motiver et maintenir son projet de révision du plan d'aménagement local; ce qui a réussi.

Actuellement, le dossier est prêt à la mise à l'enquête; toutefois il reste encore les dernières tractations avec certains propriétaires pour garantir une qualité du site bâti et de l'aménagement de certains secteurs. En principe, une assemblée d'information sur le PAL sera convoquée en automne 2012.

Changement de dicastère au sein du Conseil communal

M. Benoît Piller informe l'assemblée que le service des eaux et que le service de l'évacuation et de l'épuration des eaux sont passés du dicastère de M. Marc Antoine Messer à celui de M. Maurice Clément.

La discussion générale est ouverte.

M. Gilbert de Chambrier demande de pouvoir disposer d'un abri à vélos à la gare de Rosé. Il souhaite aussi que des mesures visant à protéger les cyclistes soient aménagées le long des routes.

M. Piller rappelle que des mesures ont déjà été créées notamment à la route du Covy avec des obstacles franchissables.

M. Messer indique que l'aménagement de la place de la gare de Rosé est en projet, en collaboration avec les CFF. Un abri pour vélos y sera prévu. D'autre part, la commission de l'aménagement et de la mobilité propose des mesures pour sécuriser la place de l'école de 1968 avec également un abri pour les vélos. Le projet sera présenté à une prochaine assemblée communale.

En ce qui concerne les pistes cyclables, dans le cadre du projet Valtraloc qui est en cours d'approbation par le canton, elles sont planifiées en plusieurs étapes pour la traversée d'Avry-sur-Matran et de Rosé.

M. Jean Rossier constate qu'un câble pour le comptage des véhicules a été posé sur la route cantonale devant sa maison. Cela génère du bruit. A qui s'adresser pour remédier à ce problème?

Le Conseil prend note de cette demande et interviendra auprès du service des ponts et chaussées.

Mme Marie-Clerc Beyeler souhaite qu'un site internet communal soit créé et mieux élaboré que celui existant actuellement.

M. Michel Moret indique que l'élaboration d'un nouveau site est prévue cette année encore.

Mme Marie-Thérèse Cotting demande si l'arrêt de bus de la laiterie et celui près de l'école seront maintenus.

M. Piller précise que les deux arrêts sont maintenus, toutefois celui de l'école sera déplacé sur la route des Fontanettes à la hauteur de la maison communale.

M. Jean-Marie Vonlanthen signale que l'armoire métallique à côté du bâtiment de l'édilité masque la visibilité et provoque un danger pour les piétons. Il demande de prendre des mesures pour y remédier.

Le Conseil prend note de cette demande et examinera ce qui peut-être fait.

La parole n'étant plus demandée, M. Benoît Piller, Syndic, lève l'assemblée à 21.40 h. et termine en remerciant les personnes présentes d'avoir participé activement aux débats.

Au nom du Conseil communal, il souhaite à tous de passer un bel été et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire



J-D Corpataux



Le syndic



B. Piller

Avry, le 1^{er} juin 2012